



PROGRAMME DE FORMATION

FORMATION INITIALE - Engins de chantier Pour délivrance d'une autorisation de conduite interne par l'employeur, Catégorie A à F de la R482 de la CNAM.

L'article **R4323-55** du code du travail indique que tout conducteur d'équipements de travail mobiles automoteurs et d'équipement de travail servant au levage de charges ou de personnes doit disposer **d'une formation théorique et pratique adaptée**.

L'article **R4323-56** du code du travail indique par ailleurs que les conducteurs de tels équipements doivent être **autorisés** à le faire.

Cette formation à visée théorique et pratique apportera à vos collaborateurs les connaissances nécessaires à la conduite des engins de chantier en sécurité.

Durée :	2 jours (14h) comme suit : -1 journée (7h) d'apports théoriques, -1 journée (7h) de pratique.	Tarif :	Cf. devis
Modalités d'accès :	-Retour de convention de formation et de mise à disposition signée par le client, -Le cas échéant, retour de l'accord de prise en charge de l'OPCO, -Le cas échéant, merci de contacter notre référent PSH (coordonnées ci-dessous).	Délais d'accès :	Dès retour des documents de formation, de mise à disposition et de prise en charge OPCO.
Personnes en situation de handicap (PSH) :			
Modalités d'organisation :	Dates de la formation : Horaires de formation : Lieu de la formation :	Selon planification Selon planification Chez le client	Nombre de participants : 1 à 6 Organisation de la formation : présentiel, en continu
Public visé :	Toute personne étant amenée à conduire un engin de chantier de catégorie A à F.		
Prérequis :	-Savoir lire le français (questionnaire théorique), et compter (lecture de la plaque de charge), -Être majeur, -Être reconnu apte à la conduite d'engins de chantier par le service de médecine au travail, -Avoir connaissance des règles de sécurité et de circulation sur le chantier et sur la voie publique.		
Objectifs :	A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de : <ul style="list-style-type: none"> ✓ De mettre en œuvre les compétences nécessaires à la conduite de l'engin concerné en situation de travail, ✓ De mettre en application les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité du chariot concerné, ✓ De reconnaître les risques liés à son utilisation, ✓ De maîtriser et mettre en œuvre les moyens et méthodes permettant de prévenir ces risques. 		
Méthodes pédagogiques mobilisées :	Alternance d'exposé, d'exercices, d'études de cas et d'exercices pratiques de conduite.	Outils pédagogiques mobilisés :	-support de cours, questionnaires d'évaluation des connaissances théoriques, fiches d'évaluation pratique, aide-mémoire stagiaire.
	NB : Les équipements et infrastructures nécessaires au bon déroulement de la formation sont décrits dans le document « Convention de mise à disposition par le client de locaux, matériels et équipements pour le passage d'autorisations de conduite d'engins de chantier », annexé à ce programme.		
Intervenant :	Formateur en conduite des engins de chantier, disposant de ses CACES® à jour.		
Modalités d'évaluation :	A l'issue de la formation théorique : Les stagiaires seront amenés à répondre à des quizz et à renseigner un questionnaire de validation des acquis théoriques. A l'issue de la formation pratique : Les stagiaires seront évalués quant à leur propension à conduire un engin de chantier en sécurité.		
Sanction de la formation :	-Un certificat de réalisation est remis à tout stagiaire ayant suivi avec assiduité l'ensemble de l'action de formation. -Un avis, sur la base des évaluations théoriques et pratiques sera rendu et donné à l'employeur quant à la possibilité d'autoriser ou non les stagiaires à conduire un engin de chantier.		
Maintien des connaissances :	1 jour tous les 10 ans.		
Contact :	Service commercial et administratif : Référent technique et pédagogique : Référent PSH :	BALLAND Nathalie et TERVER Emilie TERVER Emilie BALLAND Nathalie afsia2@orange.fr 03.24.58.38.80	

Retrouvez l'intégralité de notre offre de formation sur : www.afsia.fr

A.F.S.I.A

Site internet : www.afsia.fr – Tél. 03.24.58.38.80 – afsia2@orange.fr – SIRET 390 051 795 00024 – APE 8559A

N° de déclaration d'activité 21 08 00174 08 - NON ASSUJETTIE A LA TVA SOUS LE N° : FRXX390051795

TVA non applicable, article 293 B du CGI - Mise à jour le 22/04/2024/ Date d'application le 22/04/2024

Certifié **QUALIOP** pour les actions de formation (Certificat N° 1054 OF Ind 0)

Certification Sécurité Privée Domaine activité de surveillance humaine ou gardiennage (Certificat N°438 SP Ind 0)

Autorisation CNAPS numéro FOR-008-2028-02-27-20230842646



PROGRAMME DE FORMATION

FORMATION INITIALE - Engins de chantier
Pour délivrance d'une autorisation de conduite interne par l'employeur,
Catégorie A à F de la R482 de la CNAM.

DETAIL DES COMPETENCES VISEES

0. Présentation de la formation 1 ^{ère} journée – 30 min		
Compétences visées	Contenu de la formation	Modalités d'évaluation des acquis
0. Présentation de la formation	Présentation des stagiaires, du formateur, des règles relatives à la formation, du contenu détaillé de la formation, des compétences visées et des objectifs à atteindre	-
1. Disposer et acquérir les connaissances théoriques nécessaires à la conduite des engins de chantier 1 ^{ère} journée – 5h30		
Compétences visées	Contenu de la formation	Modalités d'évaluation des acquis
1.1. Disposer des connaissances générales à la conduite des engins de chantier	1.1.1. Rôle et responsabilités du constructeur et de l'employeur ; 1.1.2. Le dispositif CACES® ; 1.1.3. Rôle et responsabilités du conducteur ; 1.1.4. Les acteurs de la prévention en entreprise et en dehors de l'entreprise ; 1.1.5. Rôle et responsabilités du chef de manœuvre, du signaleur et de l'homme-traffic.	En cours de formation : Les stagiaires seront amenés à répondre à des séries de quizz, afin de valider, module par module, les acquis de formation. A l'issue de la formation : Un questionnaire d'évaluation des connaissances théoriques est renseigné par les stagiaires en fin de formation afin d'en évaluer les acquis globaux.
1.2. Appréhender la technologie des engins de chantier	1.2.1. Terminologie ; 1.2.2. Caractéristiques générales ; 1.2.3. Identification, rôle et principes de fonctionnement des différents composants et mécanismes ; 1.2.4. Identification, rôle et principe de fonctionnement des différents organes et dispositifs de sécurité ; 1.2.5. Rôle des structures de protection ROPS, FOPS, TOPS ; 1.2.6. Équipements interchangeables disponibles pour les engins de chantier ; 1.2.7. Existence d'une issue de secours sur les engins concernés.	
1.3. Identifier les principaux types de chariots d'engins de chantier / Les catégories de CACES®	1.3.1. Caractéristiques et spécificités des différents types d'engins de chantier ; 1.3.2. Catégories de CACES® R.482 pour les engins de chantier.	
1.4. Identifier et appliquer les règles de circulation applicables aux engins de chantier	1.4.1. Identification et signification des différents panneaux et marquages ; 1.4.2. Les règles de circulation sur chantier ; 1.4.3. Les règles de circulation sur la voie publique.	

A.F.S.I.A

Site internet : www.afsia.fr – Tél. 03.24.58.38.80 – afsia2@orange.fr – SIRET 390 051 795 00024 – APE 8559A

N° de déclaration d'activité 21 08 00174 08 - NON ASSUJETTIE A LA TVA SOUS LE N° : FRXX390051795

TVA non applicable, article 293 B du CGI - Mise à jour le 22/04/2024/ Date d'application le 22/04/2024

Certifié QUALIOPi pour les actions de formation (Certificat N° 1054 OF Ind 0)

Certification Sécurité Privée Domaine activité de surveillance humaine ou gardiennage (Certificat N°438 SP Ind 0)

Autorisation CNAPS numéro FOR-008-2028-02-27-20230842646



PROGRAMME DE FORMATION

FORMATION INITIALE - Engins de chantier

Pour délivrance d'une autorisation de conduite interne par l'employeur,
Catégorie A à F de la R482 de la CNAM.

1. Disposer et acquérir les connaissances théoriques nécessaires à la conduite des engins de chantier 1 ^{ère} journée – 5h30 (suite)		
Compétences visées	Contenu de la formation	Modalités d'évaluation des acquis
1.5. Identifier les risques liés à l'utilisation des engins de chantier	1.6.1. Principaux risques - Origine(s) et moyens de prévention associés ; 1.6.2. Repérage de ces risques, sur le trajet à parcourir et lors des opérations à effectuer ; 1.6.3. Transport et élévation de personnes : connaître les interdictions, savoir expliciter et justifier les applications autorisées.	En cours de formation : Les stagiaires seront amenés à répondre à des séries de quizz, afin de valider, module par module, les acquis de formation. A l'issue de la formation : Un questionnaire d'évaluation des connaissances théoriques est renseigné par les stagiaires en fin de formation afin d'en évaluer les acquis globaux.
1.6. Exploiter les engins de chantier	1.6.1. Fonction de la ceinture de sécurité ou de tout autre dispositif de retenue, 1.6.2. Fonctionnement, rôle et utilité des différents dispositifs de réglage du siège : poids du conducteur, profondeur, inclinaison... 1.6.3. Transport et élévation de personnes : connaître les interdictions, savoir expliciter et justifier les applications autorisées, 1.6.4. Conduite à tenir en cas d'incident ou de défaillance de l'engin (panne, incendie...), 1.6.5. Justification du port des EPI en fonction des risques liés à l'opération à réaliser, 1.6.6. Consultation et utilisation de la notice d'instructions du constructeur, 1.6.7. Interprétation des pictogrammes et mentions d'avertissement apposés sur l'engin, 1.6.8. Connaissance et utilisation des gestes et signaux de commandement conventionnels pour le guidage des engins de chantier, 1.6.9. Effets de la conduite sous l'emprise de substances psychoactives (drogues, alcool et médicaments), 1.6.10. Risques liés à l'utilisation d'appareils pouvant générer un détournement de l'attention (téléphone mobile, diffuseur de musique...).	
1.7. Lister les vérifications d'usage des engins de chantier	1.7.1. Justification de l'utilité des vérifications et opérations de maintenance de premier niveau qui incombent au conducteur ; 1.7.2. Principales anomalies constatées.	
Validation des acquis théoriques de la formation 1 ^{ère} journée – 1h		
Compétences visées	Contenu de la formation	Modalités d'évaluation des acquis
S'assurer des acquis des stagiaires	-Réponses à un questionnaire d'évaluation des connaissances théoriques de 100 questions.	Questionnaire de 100 questions sur le contenu théorique de la formation.

A.F.S.I.A

Site internet : www.afsia.fr – Tél. 03.24.58.38.80 – afsia2@orange.fr – SIRET 390 051 795 00024 – APE 8559A

N° de déclaration d'activité 21 08 00174 08 - NON ASSUJETTIE A LA TVA SOUS LE N° : FRXX390051795

TVA non applicable, article 293 B du CGI - Mise à jour le 22/04/2024/ Date d'application le 22/04/2024

Certifié QUALIOPi pour les actions de formation (Certificat N° 1054 OF Ind 0)

Certification Sécurité Privée Domaine activité de surveillance humaine ou gardiennage (Certificat N°438 SP Ind 0)

Autorisation CNAPS numéro FOR-008-2028-02-27-20230842646



PROGRAMME DE FORMATION

FORMATION INITIALE - Engins de chantier

**Pour délivrance d'une autorisation de conduite interne par l'employeur,
Catégorie A à F de la R482 de la CNAM.**

2. Conduire un engin de chantier en sécurité 2 ^{ème} journée – 4h00		
Compétences visées	Contenu de la formation	Modalités d'évaluation des acquis
2.1. Effectuer la prise de poste et la mise en service de l'engin de chantier	2.1.1. Utilisation des documents suivants : notice d'instructions (règles d'utilisation, restrictions d'emploi...) et rapport de vérification périodique (validité, observations, restrictions d'usage...), 2.1.2. Vérification visuelle de l'état de l'engin et de son équipement afin de déceler les anomalies et d'en informer son responsable hiérarchique, 2.1.3. Contrôle de la propreté de l'espace cabine, 2.1.4. Vérification du fonctionnement du siège, réglage approprié, 2.1.5. Contrôle de la visibilité depuis le poste de conduite, 2.1.6. Vérification du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité (freinage, éclairage, maintien au poste de conduite, avertisseur sonore, dispositifs de signalisation sonores ou lumineux...), 2.1.7. Mise en route du moteur, interprétation des indications du tableau de bord dont la fonction « test » à la mise sous tension, respect du temps de chauffe (moteur, transmission et équipements), 2.1.8. Vérification des niveaux et réalisation des appoints journaliers, 2.1.9. Localisation de l'issue de secours et conditions de sa mise en œuvre, 2.1.10. Présence d'un extincteur en cabine.	En cours de formation : Les stagiaires seront évalués par le formateur quant à leur propension à conduire un engin de chantier en sécurité. Le formateur évaluera par ailleurs les opérations relatives à la prise et à la fin de poste.
2.2. Conduire et manœuvres (suivant l'engin concerné)	2.2.1. Monter et descendre en sécurité de l'engin et connaître la règle des 3 appuis, 2.2.2. Circuler en marche avant et arrière, en ligne droite et en courbe, à vide ou en charge (le cas échéant), 2.2.3. Adapter sa vitesse en fonction de la charge, de la nature du sol et du trajet à effectuer, 2.2.4. Dans la zone d'évolution, identifier les sources potentielles de risques liés à la circulation et à la stabilité de l'engin, et choisir un parcours adapté, 2.2.5. Stationner et arrêter l'engin en sécurité, 2.2.6. Suivant la catégorie d'engins concernée, réaliser les opérations de base suivantes :	

A.F.S.I.A

Site internet : www.afsia.fr – Tél. 03.24.58.38.80 – afsia2@orange.fr – SIRET 390 051 795 00024 – APE 8559A

N° de déclaration d'activité 21 08 00174 08 - NON ASSUJETTIE A LA TVA SOUS LE N° : FRXX390051795

TVA non applicable, article 293 B du CGI - Mise à jour le 22/04/2024/ Date d'application le 22/04/2024

Certifié QUALIOPi pour les actions de formation (Certificat N° 1054 OF Ind 0)

Certification Sécurité Privée Domaine activité de surveillance humaine ou gardiennage (Certificat N°438 SP Ind 0)

Autorisation CNAPS numéro FOR-008-2028-02-27-20230842646



PROGRAMME DE FORMATION

FORMATION INITIALE - Engins de chantier

**Pour délivrance d'une autorisation de conduite interne par l'employeur,
Catégorie A à F de la R482 de la CNAM.**

	<ul style="list-style-type: none"> • charger une unité de transport (camion, tombereau, remorque...), • effectuer une opération de déblai / remblai avec mise en stock, • vider la benne en sécurité, • réaliser une tranchée, • effectuer le réglage d'une plate-forme ou d'une piste, • effectuer le compactage d'une plate-forme ou d'une piste, • approcher un talus, • lever, à l'aide d'élingues, une charge simple ou complexe, • Manutentionner, au moyen de bras de fourche, une charge longue ou volumineuse. 	
2. Conduire un engin de chantier en sécurité 2^{ème} journée – 4h00 - suite		
Compétences visées	Contenu de la formation	Modalités d'évaluation des acquis
2.3. Effectuer la fin de poste ainsi que les opérations de maintenances nécessaires	2.3.1. Stationner l'engin hors d'une zone à risques, sur terrain plat, 2.3.2. Positionner les équipements (lame, godet...) en sécurité, 2.3.3. Mettre en œuvre le frein de parking et les sécurités adaptées (leviers au point mort...), arrêter le moteur, consigner, 2.3.4. Effectuer les opérations d'entretien journalier (nettoyage des parties vitrées, des rétroviseurs, du poste de conduite...), 2.3.5. Rendre compte des anomalies et dysfonctionnements, 2.3.6. Savoir effectuer un calage approprié aux opérations d'entretien courantes.	En cours de formation : Les stagiaires seront évalués par le formateur quant à leur propension à conduire un engin de chantier en sécurité. Le formateur évaluera par ailleurs les opérations relatives à la prise et à la fin de poste.
Validation des acquis pratiques de la formation 2^{ème} journée – 3h00 		
Compétences visées	Contenu de la formation	Modalités d'évaluation des acquis
S'assurer des acquis pratiques des stagiaires	-Evaluation des opérations relatives à la prise de poste et à la fin de poste ; -Réalisation d'un circuit reprenant les opérations permises par l'engin concerné ; -30 min d'épreuve de conduite par stagiaire.	Evaluation par le formateur des acquis des stagiaires par le biais d'une grille d'évaluation de la conduite en sécurité des engins de chantier.

A.F.S.I.A

Site internet : www.afsia.fr – Tél. 03.24.58.38.80 – afsia2@orange.fr – SIRET 390 051 795 00024 – APE 8559A

N° de déclaration d'activité 21 08 00174 08 - NON ASSUJETTIE A LA TVA SOUS LE N° : FRXX390051795

TVA non applicable, article 293 B du CGI - Mise à jour le 22/04/2024/ Date d'application le 22/04/2024

Certifié QUALIOP1 pour les actions de formation (Certificat N° 1054 OF Ind 0)

Certification Sécurité Privée Domaine activité de surveillance humaine ou gardiennage (Certificat N°438 SP Ind 0)

Autorisation CNAPS numéro FOR-008-2028-02-27-20230842646